

CALENDRIER DE FACTURATION 2023-2024

L'état de compte est transmis par courriel, le mercredi de la deuxième semaine du mois. Vous trouverez ci-bas le tableau indiquant la date d'envoi et les périodes facturées. **L'état de compte est payable le 20 de chaque mois.**

Date de l'envoi	Période facturée	Date limite de paiement
18 septembre*	Du 24 août au 29 septembre (6 semaines)	*29 septembre 2023
11 octobre	Du 2 au 27 octobre (4 semaines)	20 octobre 2023
8 novembre	Du 30 octobre au 24 novembre (4 semaines)	20 novembre 2023
6 décembre	Du 27 novembre au 22 décembre (4 semaines)	20 décembre 2023
10 janvier *	Du 8 au 26 janvier (3 semaines)	20 janvier 2024
7 février	Du 29 janvier au 23 février (4 semaines)	20 février 2024
13 mars	Du 26 février au 29 mars (5 semaines)	20 mars 2024
10 avril	Du 1 ^{er} au 26 avril (4 semaines)	20 avril 2024
8 mai	Du 29 avril au 31 mai (5 semaines)	20 mai 2024
5 juin	Du 3 au 26 juin (4 semaines)	20 juin 2024
25 juin	Ajustement si nécessaire	28 juin 2024

Modes de paiement disponibles :

- **Paiement électronique (prévoir 3 à 5 jours pour le transfert),**
- **Chèque postdaté ou chèque (à l'ordre du service de garde de l'Arc-en-Ciel (inscrire le nom complet ou le numéro de dossier de votre enfant sur le chèque).**
- **Paiements en argent (doivent être remis directement aux responsables entre 8h00 et 16h00 ou au secrétariat de l'école. (Ne jamais laisser l'argent dans le sac de votre enfant).**

Il est fortement recommandé d'apporter vos chèques directement au service de garde pour éviter qu'ils ne se perd